

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME NEUVIÈME

LÉVIS

—
1903

VOL. 9

JANVIER 1903

No 1

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

—
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

—
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

—
*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

—++—
PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de janvier : La maison d'Arnoux où Montcalm est mort, P.-B. Casgrain ; L'abbé Louis Raby ; La visite de paroisse, L'abbé A.-C. Dugas ; Autrefois, T.-P. Bédard ; L'amiral de Grasse, F. de St.-M. ; Le nom de Nouvelle-France, L. W. S. ; Le héros de Châteauguay et le voyageur Faribault, Joseph Tassé ; François de Ré dit M. Gand, N.-E. Dionne ; Le moulin Baude, J.-Edmond Roy ; Le monument de Wolfe dans l'abbaye de Westminster ; Questions, etc., etc.

Gravure : L'abbé Louis Raby.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

Les abonnés des "Recherches Historiques" voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1902 est maintenant du.

PUBLICATION RECENTE

Sous les pins, par Adolphe Poisson. Illustrations par Henri Julien—Montréal, librairie Beauchemin (A responsabilité limitée)—1902. Prix : \$1.00. S'adresser à l'auteur à Arthabaskaville, P. Q.

Les jubilé et les églises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, 1608-1901, par Joseph Trudelle, —Québec ; Compagnie d'imprimerie "Le Soleil"—1901. Prix : \$2.50. Plus 25 centins pour frais de poste.

Souvenir de la première messe célébrée dans la quatrième chapelle du monastère des Ursulines le 21 novembre 1902. Sermon prononcé par M. l'abbé L. Lindsay, de l'Archevêché, à l'occasion de la bénédiction de la chapelle des Ursulines à Québec le 21 novembre 1902.

Recherches généalogiques, par F.-L. Desaulniers.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 9

JANVIER 1903

No 1

LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

Il doit sembler étrange aux gens de Québec et encore plus aux étrangers qui visitent leur ville, d'entendre dire qu'on n'a pu encore déte miner le site précis de la maison dans laquelle Montcalm est mort. Pourtant la date d'un événement aussi remarquable est comparativement récente, et ce détail historique aurait dû être facilement conservé par la tradition orale, sinon autrement. D'autant plus que le nom de cet illustre guerrier leur a toujours été cher, particulièrement à cause de sa fin glorieuse, malgré que le sort des armes lui eût enlevé la victoire. Cependant, il faut le dire, cet endroit est tombé dans l'oubli au lieu d'être marqué par un monument.

Voyons ce qui en est aujourd'hui.

Dans une étude publiée en 1872 par Sir James LeMoine, notre laborieux et infatigable écrivain sur le vieux Québec, étude intéressante qu'on peut lire dans l'*Album du Touriste*, page 47, sous le titre, *Où est mort Montcalm*, l'auteur se pose cette question dans le but de la résoudre ; mais après un examen minutieux des données historiques connues et des traditions accréditées, il a fini par conclure, en voyant les divergences d'assertions et diversités d'opinions, de laisser la question ouverte aux archéologues.

Plus tard, dans le *Canadian Antiquarian*, il les invite à la

résoudre et les presse de nouveau en 1901 de trouver une solution.

Nous allons essayer de jeter quelque nouveau jour sur le sujet aux moyens de pièces authentiques et documents contemporains, en établissant premièrement l'endroit certain de la maison d'Arnoux, c'est-à-dire, celle lui appartenant à titre de propriétaire sur la rue Saint Louis ; ensuite le fait de la mort de Montcalm dans cette même maison.

Notons en passant la diversité dans les relations des historiens sur ces deux points.

Knox qui le premier en parle fait expirer Montcalm positivement à l'Hôpital-Général. Quoique généralement exact, il a été mal renseigné sur ce détail, qu'il n'a dû écrire que sur ouï-dire dans le moment. Si tel eût été le cas le brigadier Townshend, devenu commandant en chef, qui le soir même de la bataille d'Abraham, s'est emparé de cet hôpital ouvert aux blessés des deux camps, n'aurait pas manqué d'apprendre sur le champ que le général qu'il venait de vaincre était parmi les prisonniers de guerre. Car on sait qu'il déclara tels tous les blessés français recueillis à l'hôpital, prenant l'endroit comme formant partie du champ de bataille ; et il y établit une garde en conséquence.

Au reste Townshend n'était pas homme à négliger dans son rapport de se glorifier d'une telle prise si le nom de Montcalm se fût trouvé sur la liste des prisonniers. De même, non plus, les religieuses de l'Hôpital-Général n'auraient pas oublié de signaler dans leurs annales, parmi d'autres événements moins saillants, celui de la réception et de la mort chez elles dans de telles circonstances, d'un personnage aussi important que le marquis de Montcalm, général en chef de l'armée française. Or la *Relation d'une religieuse de l'Hôpital-Général* ignore complètement le fait rapporté par Knox. Nous ne craignons pas d'affirmer que celui-ci a été induit en

erreur, erreur d'autant plus étrange qu'ayant fréquenté l'hôpital il avait eu l'occasion directe et immédiate de la rectifier. Car n'ayant pas accompagné le piquet envoyé par Townshend, il aurait dû s'informer personnellement de la vérité de son assertion. Au reste le fait de la mort du général de l'armée française étant pour lui le point dominant, l'indication de l'endroit précis lui importait peu, en présence de la grande portée des événements qui allaient se dérouler. Nous allons essayer de rectifier son erreur sur ce point par la preuve qui va suivre.

Après lui les variations ont continué sur cet endroit.

Dans *l'Histoire des Ursulines*, il est rapporté, volume II, page 331, que Montcalm mourut au château Saint-Louis ; mais en référant aux annales mêmes de la communauté, d'où serait puisé ce renseignement, comme on serait porté à le croire, on n'y trouve par cette mention du château Saint-Louis, laquelle est simplement empruntée par l'annaliste de l'historien Garneau. Celui-ci tenait de son ami M. Faribault et de messire Maguire, chapelain des Ursulines, les mêmes renseignements que ces derniers fournirent plus tard au lieutenant-colonel Beatson, officier du génie, en garnison à Québec en 1854, qui, dans son opuscule *Notes of the Plains of Abraham*, repète cette mort au château Saint-Louis.

Feu M. Faribault était un érudit dont le grand sens et les travaux de bibliophile méritent une sérieuse considération. Les particularités qu'il énonçait sur les derniers moments de Montcalm provenaient de traditions orales accréditées et reçues, entre autres, de feu l'honorable John-Malcolm Fraser, petit-fils d'un des officiers de Wolfe dans le " Fraser's Highlanders " ; et de son autre petit-fils feu John Fraser, deux de ses grands amis. Ce dernier avait pu, dans sa jeunesse, recueillir du milicien Joseph Trahan, témoin oculaire, des détails sur la bataille des Plaines qui sont rapportés

textuellement par Sir James LeMoine. Cependant nous ne pouvons trouver dans ces traditions rien de positivement assuré ni sur la maison d'Arnoux, ni sur l'endroit où serait mort Montcalm.

Garneau, historien grave et consciencieux, imbu peut-être des traditions alors courantes, a fait ainsi expirer Montcalm au château Saint Louis, mais il n'indique pas la source d'où découlerait l'authenticité de la preuve à l'appui de ce point.

Suivant Sir James LeMoine, " la maison du chirurgien Arnoux, occupait, dit on, le site de l'*Hôtel-de-Ville*. (*l'ancien*).

Plus tard, il parle de la vieille maison en face de la rue du Parloir qui passe, dit-il, pour occuper le site de la maison d'Arnoux, le jeune, en 1759. *Picturesque Quebec*, p. 35.

M. le Dr Dionne, M. S. R. C., dans un opuscule intitulé *Etudes Historiques*, publié en 1880, indique le même endroit de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire l'encoignure nord-ouest des rues Sainte-Ursule et Saint-Louis. Cependant il n'est pas prêt aujourd'hui à confirmer son premier dire.

Dans son *Cours d'histoire du Canada*, (vol. II, p. 579) feu l'abbé Ferland dit que " Montcalm après avoir été blessé fut enlevé et porté dans la maison du sieur Arnoux, médecin." Cependant sur ses derniers jours il avouait ingénument ne pas le savoir.

Il suivait, pour ainsi dire, quant à la maison, la version du chevalier Johnstone, telle qu'elle est écrite, mais il n'allait pas audelà et ne savait pas où fixer le site de cette maison.

On paraît assez d'accord aujourd'hui, et, quant à nous, il nous paraît certain, que Montcalm grièvement blessé, fut porté et déposé dans la maison du chirurgien Arnoux ; de plus qu'il y fut *logé* et est mort là. Ajoutons du même

coup qu'il n'est pas possible qu'on ait songé à le transporter ailleurs du moment qu'il était condamné par le médecin, qui ne lui accordait plus que quelques heures à vivre, le temps de se préparer, et recevoir les derniers sacrements de l'Église comme catholique.

Il s'agit donc de déterminer le site de la maison d'Arnoux et d'établir ensuite, suivant le texte de Johnstone, que Montcalm fut porté et *logé dans la maison d'Arnoux*, c'est-à-dire, sa maison propre, lui appartenant à titre de propriétaire, et non pas entendre qu'il fut simplement logé *chez* Arnoux, qui aurait pu en ce cas occuper une maison quelconque en ville.

En faisant un relevé des propriétaires et résidents de la rue Saint-Louis à cette époque, depuis l'ancien Hôtel-de-Ville, jusqu'au bout est de cette rue, chez M. l'avocat Dunbar, et de plus en remontant jusqu'aux titres primitifs de concession et référant aux divers aveux et dénombremens, particulièrement à celui de 1756 ; aussi aux censiers concernant ces terrains, il ne s'y trouve pas le nom d'un seul Arnoux, ni d'un membre du nom ou de la famille d'André Arnoux, soit comme propriétaires, soit comme résidents, dans la rue Saint-Louis, sauf un seul, celui de ce même André Arnoux, chirurgien-major ordinaire des troupes du détachement de la marine et des armées du Roi, en Canada, ainsi que nous allons le démontrer quant à lui.

Puis nous examinerons les motifs réels et les raisons particulières de choisir, en ce cas, cette maison pour y recevoir et loger Montcalm, en considération des rapports intimes d'amitié entre lui et Arnoux, indépendamment de l'absence de celui-ci alors auprès de M. de Bourlamaque à l'Isle aux Noix.

De plus nous établirons pour toucher au même but, les mêmes rapports d'amitié de ces deux personnages partagés

ensemble avec la famille Péan et particulièrement mainte-
nus avec eux par madame Péan.

Pour préciser exactement le site en 1759 de la propriété
et maison d'Arnoux dessus construite, laquelle a disparu
depuis 1812, il faut remonter aux titres primitifs de conces-
sion du fond, et les suivre jusqu'à cette dernière date, à
cause des changements subséquents de limites de proprié-
taires et de voisins.

Le 19 octobre 1670, les RR. Mères Religieuses Hospitalières
de Québec, par acte devant M^{re} Rageot, notaire royal,
concedèrent à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, (1)
" Un arpent ou environ de terre en carré, en nature de
pré, clos, joignant d'un côté (*sud-ouest*) la Delle de Repen-
tigny, d'autre (*nord-est*) à Jean Moslin, d'un bout le chemin
du Fort à la grande allée (*la rue Saint-Louis d'à présent*) et
par derrière le bord du coteau et chemin qui va chez le
sieur de Villerai ", (*passant le Mont-Carmel et continuant
par la rue Sainte-Geneviève*;) (2) appartenant aux Reli-
gieuses par donation de Dame Marie-Barbe (Charles) de
Boulogne, veuve et héritière de monsieur Louis D'Aille-
boust, vivant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi
en ce pays, passée devant Rageot, notaire royal le 5 juillet
1670, qui le tenait de Nicolas Juchereau, écuyer, sieur de
St Denis, par contrat passé devant le même notaire Rageot,
le 26 août 1668, qui l'avait par transport de Mr de Charny:
étant en la censive de Québec, et chargé de six deniers de
cens et de 20 livres tournois de rente foncière payables cha-
que année aux dites religieuses, au jour de St Rémy, chef
d'octobre."

(1) Le même qui fut conseiller au Conseil Souverain ; marié le 22 novem' re
1667 à Catherine de Beland, alors qualifié bourgeois. Il est dit, cabaretier, dans
un procès-verbal d'alignement du grand-voyer Robineau Bécancourt, en date
du 13 juin 1668.

(2) Comprenant les casernes actuelles et s'étendant sur la rue Saint-Louis jus-
qu'à et compris la maison du juge Caron à l'est.

Rochebelle ou plutôt sa veuve, vendit ensuite une partie de ce terrain pour servir d'emplacement au nommé Castonguay ; et sur décret forcé, en la prévosté de Québec, contre la veuve de Castonguay, qui ainsi représentait Rochebelle, la propriété de cette partie avec la maison à deux étages dessus construite, étant en la censive et domaine du Roi, fut adjugée à Mtre Jacques Barbel, notaire royal, le premier décembre 1705. Celui-ci acquit de plus 30 pieds de front à l'est, comme étant aux droits de Queslà, cessionnaire de Rochebelle.

Barbel en détacha trente pieds de front sur la rue Saint-Louis, du côté ouest, sur toute sa profondeur, par convention verbale du mois de mai 1729, en faveur de son gendre Louis Fournel, négociant de Québec, et de Delle Marie-Anne Barbel, son épouse, fille issue d'un second mariage avec feue Delle Anne le Picard. Ce terrain de 30 pieds de front se trouvait borné d'un côté (*nord-est*) au dit Mtre Barbel et de l'autre (*sud-ouest*) au même sieur Fournel, représentant aussi le nommé Queslà (Cayla) par derrière le terrain de la Fabrique, — à charge de payer 225 livres, principal de la rente de 12 livres cinq sols, créée pour arrérages échus dont la totalité de l'emplacement était chargée envers l'Hôtel-Dieu, suivant et incluant la rente créée par le titre de Rochebelle.

Le 19 avril 1733, les parties ratifièrent cette vente verbale par acte authentique devant Mtre Louet, notaire royal, et transigèrent au sujet des arrérages de la rente foncière ci-dessus mentionnée, attendu que depuis les vingt-huit dernières années écoulées, elles n'avaient rien payé, n'ayant pu jouir de la totalité du terrain à cause des fortifications que Sa Majesté y avait élevées.

De fait Mtre Barbel refusait, pour ce motif, de payer la

rente de vingt livres à l'Hôtel-Dieu, ce qui ne l'empêcha pas d'y être condamné par sentence de la Prévosté du 7 février 1710. Néanmoins il avait encore persisté, comme on va le voir, à ne pas payer, non plus que d'autres créanciers si bien qu'à sa mort, survenue le 1er octobre 1744, il laissa sa succession fort endettée. Quoique seigneur d'Argentenay et secrétaire de Bégon, il menait un train de vie qui semble avoir été au delà de ses ressources.

Sa veuve et troisième femme, Marie-Madeleine Amiot, et sa fille Delle Barbel, se virent assignées devant la Prévosté pour le paiement de trente quatre années de la rente foncière se montant en arrérages à 680 livres tournois échues le 1er octobre 1744, et furent condamnées au paiement par sentence du 14 décembre suivant.

Dans ces circonstances la veuve et la fille avaient dû abandonner leur maison (1) pour la louer à Michel-Hugues Péan, père, lequel demeurait auparavant au coin des rues de Buade et du Fort, en face du presbytère. Son fils, le chevalier Péan, continua la jouissance après la mort de son père survenue le 26 janvier 1747.

C'est pendant cette dernière occupation que la maison et ses dépendances furent saisies réellement sur la succession Barbel, le 30 avril 1750, et vendues en la Prévosté le 13 octobre suivant, à la poursuite de M^{re} Michel Bégon, conseiller du Roi, en ses conseils, intendant du Havre-de-Grâce, auquel il était dû une somme de 3000 livres et les intérêts accumulés depuis longtemps. La maison fut vendue à la charge de laisser le locataire M. Pean, aide-major des place,

(1) Sa veuve est portée au recensement paroissial de 1744 comme demeurant en sa maison, rue Saint-Louis, sous son nom Marie-Madeleine Amiot, v. uve de Jacques Barbel, notaire.

château et gouvernement de Québec, continua sa jouissance jusqu'au 1er mai 1751.

Or Péan s'étant porté adjudicataire au prix de 9000 livres, continua sa possession, mais à titre de propriétaire et à charge d'acquitter annuellement la rente foncière de 20 livres tournois due à l'Hôtel-Dieu. Il devint ainsi débiteur personnel de la rente ; et ce fut à lui que les Religieuses s'adressèrent directement par la suite pour la perception malgré les mutations effectuées.

Afin de ne pas perdre de vue l'identité du terrain et de la maison, suivons la sentence d'adjudication qui les décrit comme suit :

“ Une maison scise en la haute-ville de Québec, rue Saint-Louis, présent occupée par Mr Péan..... consistant en plusieurs chambres, cabinets, cuisine, mansardes au-dessus, cour et jardin derrière ; bornée par devant à la rue St-Louis, d'un côté aux héritiers du sieur Fournel, d'autre aux représentants Bégas (*cessionnaire de Rochebelle*), par derrière à la clôture du jardin de la dite maison.”

C'est en cette qualité de détenteur et propriétaire que Péan se présenta à l'aveu et dénombrement fait pour Québec en 1756, et déclara posséder dans le domaine du Roy, (mais sans exhiber ses titres) 70 pieds de terrain de front sur la rue Saint-Louis sur 120 pieds de profondeur, avec maison, cour, jardins et dépendances. Il agrandit bientôt l'étendue de son terrain de manière à posséder 102 pieds de front, et en augmenta la profondeur jusqu'à la rue Sainte-Genève en achetant un reste de trente pieds de la Fabrique de Québec.

En même temps il avait réparé, décoré et embelli cette résidence avec un grand luxe intérieur pour un colon, et y tenait état à rivaliser avec les beaux hôtels de Paris.

Le chevalier Péan, (1) Michel-Jean-Hugues Péan de la Livaudière, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, capitaine et aide-major, etc., ce Verrès de Sicile comme l'appelle Montcalm, était aussi habile et avisé que rapace et actif. Il passa en France dans l'hiver 1756-57 pour se ménager des influences à la Cour ; et en mari accommodant et satisfait de sa façon de faire fortune, il laissa madame Péan aux soins obligeants et continus de l'intendant Bigot, qui s'il n'était pas le prince charmant y allait en prince opulent. (2)

Le 23 septembre 1757, Péan était alors à Québec et s'y rencontrait avec Montcalm, "lequel" alternait entre Mme de la Naudière, Mme Péan, parfois Mmes Marin et Saint-Ours."..... Nous avons, écrit il, "deux bonnes maisons l'hôtel Péan (rue Saint-Louis) et Mme de la Naudière." (rue du Parloir).

Pendant honni soit qui mal y pense quant aux dames de la rue du Parloir. La malignité du temps ne les a pas attaquées. Montcalm lui-même donne clairement à entendre qu'il ne fréquentait leur compagnie qu'en tout bien, tout honneur, sans penser plus loin qu'à l'agrément et au bon ton qu'il rencontrait dans leurs salons.

Entrons, en passant, à cet hôtel, rue Saint-Louis. L'hôtesse madame Péan, née Marie-Angélique Davennes Desme-loises, mariée à Québec le 3 janvier 1746, à l'âge de 21 ans,

(1) Le chevalier Péan serait venu de France à Québec vers le 10 juillet 1757, en qualité de lieutenant, parmi les 4, pour la Reine. Serait-ce son fils ? Il n'aurait été âgé tout au plus que de 12 ans. "Montcalm à Lévis, Montréal, 14 juillet 1757, p. 44."

(2) Montesquieu peint les mœurs françaises de ce temps avec une vérité tout-à-fait cynique. (Lettres Persanes, ch. 55) :

"Ici les maris prennent leur parti de bonne grâce, et regardent les infidélités comme des coups d'une étoile inévitable..... Un homme qui, en général, souffre les infidélités de sa femme, n'est point désapprouvé ; au contraire, on le loue de sa prudence ; il n'y a que les cas particuliers qui déshonorent."

était une femme charmante et aimable, spirituelle, ambitieuse et habile. L'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada* 1749 à 1760, l'a connue dans tout l'éclat de ses charmes et de sa jeunesse. La description qu'il fait de sa personne, de son influence et de son entourage qui l'adulait comme Sultanne en titre vaut bien la peine d'être lue. Nous y référons. Maintenant laissons, pour le moment, les personnages civils et militaires de la ville s'amuser et jouer gros jeu à l'hôtel Péan, pour y revenir quand il deviendra bientôt la propriété du chirurgien Arnoux ;—sans pourtant oublier ce qui nous intéresse, et pour corroborer ce que nous disions plus haut, qu'à la fête des Rois, en 1758, au palais de l'intendant, un hasard prévoyant, comme de raison, donna la fève à Montcalm et Mme Péan pour reine.

Voyons d'abord qu'elle était cette famille des Arnoux et qu'elles étaient leur position sociale et leurs relations avec les personnages marquants de la ville, particulièrement avec Montcalm et les Péan.

Les Arnoux, dont il s'agit, du moins André, ne seraient venus au Canada qu'après 1740. Ils étaient natifs de la ville et paroisse de Saint-Paul, diocèse de Vence, dans le midi de la France, et issus du mariage d'Alexandre Arnoux et de Lucrèce Musse, domiciliés en cet endroit. C'est ainsi qu'Alexandre-Joseph-Xavier Arnoux, marchand apothicaire, de Québec, frère d'André, désigne ses père et mère à l'acte de son mariage là, le 10 décembre 1764, avec Delle Charlotte Soupirant, veuve de Gaspard Hiché, vivant lieutenant d'infanterie, fille de feu Simon Soupirant, (1) et de défunte Delle Marie-Anne Gaultier, son épouse. Mtre Jean-Claude Panet, notaire-royal, et autres notables assistent à ce mariage.

(1) Chirurgien juré de l'amirauté à Québec. " Cf. Prévosté, 2 février 1751. Il demeurait rue Buade, voisin ouest de Nicolas Jacquin et vis-à-vis le bureau de poste actuel.

Nous croyons que Mgr Tanguay a fait erreur en donnant comme lieu d'origine d'André Arnoux, la paroisse de Saint-Louis, de la ville et diocèse de Toulon, ainsi qu'il l'a extrait en mal interprétant l'acte de mariage de Madeleine, sa fille, à Montréal, le 20 septembre 1760, au sieur Nicolas Fayolles. André Arnoux était alors décédé depuis peu, et c'est sa veuve, Dame Suzanne Levret, qui, elle, s'y dit *native* de cette paroisse Saint-Louis de Toulon.

Un autre frère, Blaise Arnoux, figure à ce mariage comme oncle de l'épouse. Nous le signalons ici comme pouvant bien être le frère plus jeune qui a pansé Montcalm en l'absence du chirurgien André ; car notons que Joseph Arnoux, l'apothicaire, l'autre frère, semblerait par ses noms patronimiques devoir être l'aîné.

Quant au principal personnage qui nous intéresse, le sieur André Arnoux, il demeurait à Rochefort en 1749 et dès lors était chirurgien-major des vaisseaux du Roy. (1) En juin de cette année il monta la "Frégate du Roi," la *Diane*, en destination pour le Canada. Il avait à son bord une pacotille à son compte ; de plus une autre de la valeur de 6000 livres au compte d'une maison de Leipsick, dont l'un des associés se nommait George-Henri Sander. Arnoux s'était engagé, par écrit du 23 mars 1749, à faire assurer cet envoi, aller et retour ; mais pris à l'improviste il n'eut pas le temps d'effectuer l'assurance, et en donna aussitôt avis à ses mandants, qui, d'après son dire, en prirent une. Le navire "le Lys" capitaine de Gorgerie, qui rapportait le produit des 6000 livres, fut pris au retour, le 7 juin 1754, par l'amiral Boscawen lors des premières hostilités sur mer. Cf. *Voyage en Canada, par P. B. C.* p. 112.

(1) Le dossier des Archives Nationales, Paris, C. F. 9, 28 février 1778—13 oct. 1786, concerne un certain Arnoux, chirurgien ordinaire puis major attaché à la Compagnie des gardes marines à Rochefort et semblerait référer au même personnage.

Les expéditeurs n'avaient pas voulu attendre si longtemps, et ils avaient assigné Arnoux devant le siège de l'amirauté de La Rochelle, qui adjugea le 3 janvier 1753, qu'il devait le montant à lui confié, intérêt et frais, s'élevant à 7.004 livres. Copie de cette sentence, dûment légalisée, fut transmise par envoi du 10 mai 1753, de la part de M. DeLaire, négociant de La Rochelle, fondé de pouvoir, au notaire Panet, à Québec, pour effectuer le recouvrement. Vraisemblablement Arnoux depuis son arrivée à Québec, sur la *Diane*, y avait établi sa résidence fixe, puisqu'on le retraçait là et qu'il y occupait le grade de chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada. Suivant une note de lui, après une demande de paiement réitérée, du 10 janvier 1759, il montre sa bonne foi, et se déclare prêt à en passer par la décision de deux négociants experts de la ville, ne se croyant pas tenu de payer.

L'affaire a dû en rester là vu les circonstances de la guerre et la mort d'Arnoux l'année suivante. Cf. *Liasse de papiers non classés, étude de J. C. Panet, notaire.*

André Arnoux demeurait donc à Québec depuis au moins quelques années avant 1759, comme le constate aussi l'acte de naissance de son troisième enfant baptisé là, le 16 décembre 1751. L'aînée, Madeleine, née vers 1743, puisqu'elle est dite âgée de dix-sept ans lors de son mariage en 1760, semblerait ne pas être née en Canada ; il en serait de même de sa sœur Adélaïde, qui la suit ; car nos registres de l'état civil ne contiennent rien sur leur naissance.

Ces trois membres connus de cette famille Arnoux semblent avoir reçu une bonne éducation et une instruction satisfaisante pour leur temps.

Suivant une note de notre estimé bibliophile, M. Philéas Gagnon, André Arnoux habitait dans la côte de la Montagne en 1752.

Peu après en 1755 on trouve un singulier document émis de sa main, à la demande de Mtre Bedout, conseiller au Conseil Supérieur, (1) qui probablement voulait constater le fait de sa naissance et, par là même, la qualité d'esclave d'un enfant à naître de sa négresse. Voici ce document qui est un extrait des registres publics.

“ L’an mil sept cent cinquante cinq le mois (*mai*) du courant, nous soussigné, chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada, certifions nous être transporté à la requisition de Mtre Bedout, Con. au cons. : Supr. de ce pays, en son hôtel, rue St-Pierre, pour y visiter sa négresse malade, qu’il nous a dit se nommer Marie-Anne, laquelle j’ai trouvée prête d’accoucher ; et étant accouchée sur les heures du soir d’une fille que j’ai reçue moi-même, paraissant se bien porter ; n’a été portée aux fonts de baptême que le lendemain quatre du dit et baptisée par M. Gamelin, à l’issue de la grande messe paroissiale, nommée Françoise, par Louis Labranche et la veuve Corneau ; ce que nous certifions véritable.

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir ainsi que de raison, à Québec, le cinq May 1755.

(Signé) Arnoux

L’acte ci-dessus a été enregistré par nous Greffier de la Prévosté, ce requérant mon d. Sr. Bedout, qui en a requis l’enregistrement pour lui servir et valoir ce que de raison, et a signé avec nous ce jour’hui, neuf May 1755, et a été l’original du dit acte à nous présenté remis à mon d. Sr. Bedout le jour et an susdits.

(Signé) Bedout. Boisseau.”

P.-B. CASGRAIN

(A suivre)

(1) Son fils, né au Canada, devint l’amiral français de ce nom.



L'ABBE LOUIS RABY

Il naquit à Québec le 2 février 1787 du mariage d'Augustin Raby et d'Héloïse Turgeon. Ordonné prêtre le 8 octobre 1809, il fut vicaire à Saint-Laurent de Montréal, 1809 ; missionnaire de Madawaska, 1810 ; curé de Ste-Claire, 1813 ; curé de St-Antoine de Tilly, 1814 ; curé du Château-Richer, 1835 ; et enfin, curé de Beaumont, 1838. Il mourut dans cette paroisse le 17 juin 1843.

LA VISITE DE PAROISSE

C'était au mois janvier de 1879, au Sault-au-Récollet, où demeurait, dans sa solitude, le vénérable Mgr Bourget, archevêque de Martianopolis. La visite de paroisse s'ouvrait, et, comme il convenait, la première visite fut au distingué prélat. Le jeune vicaire d'alors, M. Joseph Lévêque, décédé à Sainte-Sophie, entre chez monseigneur, qui l'attend au salon, avec tous les prêtres de son palais. Intimidé d'abord en présence de ce beau vieillard de quatre-vingts ans, il fut ensuite comme frappé de stupeur en voyant ce prince de l'Eglise tomber à genoux devant lui, ainsi que ses compagnons, pour lui demander et en recevoir la bénédiction. Aux yeux de Mgr Bourget, ce jeune prêtre est le représentant de Dieu, dans la visite de paroisse, et Sa Grandeur le reçoit comme tel ; Mgr veut aussi faire revivre la tradition de nos pères et la pratique de sa famille, à Saint-Joseph de Lévis, en donnant à tout le diocèse une excellente leçon de respect dû au sacerdoce et faire connaître au peuple la place que le prêtre doit occuper dans les familles catholiques. Malgré ses objections bien fondées, le vicaire fut obligé de céder et de lever la main pour bénir celui qui lui-même bénissait depuis soixante ans. Quel bel exemple à mettre sous les yeux de nos bonnes familles ! Quel beau tableau digne du regard des anges !

L'ABBÉ A.-C. DUGAS

AUTREFOIS

Le louis du Canada valait \$4 de notre monnaie actuelle, le louis sterling anglais vaut \$5. Il fallait 12 deniers pour faire un chelin et 20 chelins formaient un louis.

T.-P. BÉDARD

REPONSES

L'amiral de Grasse. (VIII, XII, 910.)—François-Joseph-Paul de Grasse-Rouville, comte de Grasse, marquis de Tilly, naquit en 1723. Il fit la campagne de Grenade avec d'Estaing et prit une part brillante au siège de Savannah. Fait prisonnier par l'amiral Rodney, le 12 avril 1782, il perdit la faveur du roi, et mourut le 14 janvier 1788. Un historien de la marine française, Guérin, dit en parlant de lui :

“ Excellent et brave capitaine de vaisseau, il etait un com mandant en chef embarrassant et un amiral prédestiné au malheur.”

Le comte de Grasse se maria trois fois. De sa première femme il eut six enfants qui se réfugièrent aux Etats-Unis lors de la révolution française. Une deses filles vécut à Salem, Massachusetts. Le révérend William Bentley, D. D., pasteur du East Church de cette ville, a fait les entrées suivantes dans son livre :

“ 1795, 21 février—On écrit un certificat pour les filles du comte de Grasse, nommées Amélia, Maxima, Rosalia Grasse, Gustava-Adélaïde-Maxima Grasse, Mélanine-Véronica-Maxima Grasse, Sylvia-Alexandria-Maxima Grasse. Elles sont arrivées à Boston, le 7 juillet 1795, venant de France, et depuis cette date elles sont toujours demeurées dans cette ville : d'abord chez les Robertson et dernièrement dans la maison du colonel Pickman, près de son manoir. Elles se sont bien comporté.”

L'ainé des fils, Alexandre-François-Auguste Rouville comte de Grasse, marquis de Tilly, fut nommé par le gouvernement ingénieur de la Géorgie et des Carolines. Ses sœurs avaient une pension de \$10,000 par année, gage de reconnaissance bien mérité donné à une famille dont le chef

avait hypothéqué ses propriétés pour lui permettre de donner à Washington l'argent nécessaire pour faire la solde de son armée. (Introduction au journal de Grossencourt, page 23).

La plus jeune des filles, Sylvia, se maria à M. de Pau, et mourut à New-York le 5 janvier 1855, à l'âge de 83 ans, laissant deux fils et cinq filles (Stone, *Our French Allies*, page 413.)

Dernièrement un journal du Nouveau-Brunswick affirmait que l'un des frères du comte de Grasse vint s'établir dans le comté de Gloucester où il mourut. Il y a dans les provinces maritimes du Canada une foule de familles qui portent encore le nom de *Grasse*.

F. DE ST M.

Le nom de Nouvelle-France. (I, VIII, 74.)— Pourquoi Jacques Cartier désigna-t-il le Canada sous le nom de Nouvelle-France ?

A cette question il y a plusieurs réponses, mais je ne crois pas qu'il y en ait de meilleure que celle que j'ai trouvée à la Bibliothèque Nationale de Paris, dans l'*Histoire notable de la Floride située ès Indes Occidentales*, par Basanier, publiée à Paris, en 1586.

Parlant de l'Amérique, il dit : “ Je la diviserai pour plus facile intelligence en trois principales parties, celle qui est vers le Pôle Arctique ou Septentrion, est nommée la Nouvelle France, pour autant que l'an 1524, Jean Verrazano, florentin fut envoyé par le Roi François premier par madame la Régente, sa mère aux terres neuves, auxquelles il prit terre et découvrit toute la coste qui est depuis le tropique du Couar, à sçavoir depuis le 28e degré jusques au cinquantième : et encore plus devers le nord. Il planta en ce pais les enseignes et armoiries du Roy de France de sorte

que les Espagnols mêmes qui y furent depuis ont nommé ce pays terre française. Elle s'étend donc en latitude depuis le 25e degré jusqu'au 54e vers le septentrion : et en longitude depuis le 210e jusques au 330e."

L. W. S.

Le héros de Chateauguay et le voyageur Faribault. (VIII, XII, 912.)—Jean-Baptiste Faribault naquit, en 1774, à Berthier. Il eut l'avantage de recevoir une assez bonne éducation, et il quitta l'école, à l'âge de seize ans, pour accepter une place de commis chez un marchand du nom de Thurseau, à Québec. Après deux ans de service, il fut employé par MM. McNiders & Cie, importateurs.

Quoique traité avec beaucoup d'égard par ses patrons, le jeune Faribault n'envisageait pas sans effroi la perspective de passer la meilleure partie de sa vie derrière un comptoir. A cet esprit ardent il fallait un horizon moins uniforme, un théâtre plus vaste, plus fécond en émotions. La vie de marin avec tous ses dangers s'offrit à lui pendant quelque temps avec un irrésistible attrait, et, sans la résistance de ses parents, il serait allé braver la fureur de l'Océan.

Indécis plus que jamais sur le parti à prendre, un incident eût décidé Faribault à embrasser la carrière des armes, s'il eût pu vaincre l'opposition de sa famille. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, était alors au Canada avec le régiment des Fusiliers Royaux qu'il commandait. Son régiment séjournait à Québec, et les jours de parade étaient autant de spectacles vivement recherchés par la population. La tenue imposante du prince, les brillants uniformes de son état-major, la précision des mouvements des soldats, émerveillèrent Faribault, au point qu'il en fit une représentation en carton découpé, qui fut fort admise. Faribault

n'avait jamais pris de leçons de dessin, mais les quelques croquis qu'il lui prenait parfois fantaisie de tracer, révélèrent du talent et du goût. Les officiers du régiment ayant communiqué son esquisse au prince, celui-ci en fut tellement satisfait, qu'il fit mander le jeune artiste, auquel il offrit une commission d'officier dans son régiment.

Faribault aurait accepté avec empressement l'offre inespérée d'entrer dans l'armée, sous de pareils auspices, mais sa famille s'opposa énergiquement à son départ. Ce n'est pas sans peines qu'il renonça à la brillante perspective que la proposition du prince lui faisait entrevoir. Aussi, lorsque dans sa vieillesse, il rappelait cet incident de ses jeunes années, il ne manquait jamais d'ajouter que le respect seul pour ses parents l'avait empêché d'embrasser l'état militaire.

Le prince ayant permis à Faribault de désigner l'un de ses amis pour remplir le poste qu'il lui offrait, il le pria, si l'on en croit le *Mémoire* (1) de notre héros, de conférer cette faveur au jeune de Salaberry pour lequel il avait une vive affection. Ce dernier, qui brûlait de prendre du service, se garda bien de refuser une pareille chance et il justifia surabondamment le choix de Faribault en gagnant d'emblée tous les grades auxquels peut aspirer un soldat canadien dans l'armée anglaise, et en se signalant par maints exploits—dignes préludes de la victoire de Châteauguay qui allait l'immortaliser.

Nous devons faire remarquer, à ce sujet, que le *Mémoire* de Faribault est seul à prétendre que c'est à notre héros que M. de Salaberry est redevable de la protection du duc

(1) Faribault a laissé des notes autobiographiques qui ont été publiées par son ami le général H.-H. Sibley, de Saint-Paul, dans un des volumes des "Minnesota Historical Society's Collections".

de Kent. Sans l'autorité de son témoignage, il ne serait guère facile d'ajouter foi à cette assertion ; car le duc de Kent se lia d'amitié avec la famille de Salaberry presque immédiatement après son arrivée à Québec, au mois d'août 1791, et fut un habitué du manoir seigneurial qu'elle occupait à Beauport.

Salaberry ne reçut sa commission d'officier qu'au commencement de l'année 1794, à une époque où le prince faisait des démarches actives pour récompenser dignement le seigneur de Beauport, M. Louis-Ignace de Salaberry, des services précieux qu'il avait rendus à la cause anglaise dans la dernière guerre. Aussi, est-il plus que douteux que le héros de Châteauguay doive à l'incident raconté plus haut, d'avoir obtenu la haute protection du duc de Kent qui, dans ses lettres à M. de Salaberry, parle toujours dans les termes les plus affectueux de "son jeune protégé."

Le *Mémoire* de Faribault dit encore que de Salaberry était commis à l'époque où il fut l'objet des faveurs du prince. Il est permis d'en douter, car de Salaberry n'avait que seize ans lorsqu'il fut nommé officier, et il avait servi les deux années précédentes comme volontaire dans le 44^e régiment.

JOSEPH TASSÉ

François de Ré dit M. Gand. (IV, IX, 504.) — François de Ré, sieur de Gand, ou monsieur Gand, comme on l'appelait, était arrivé à Québec en 1634 ou 1635, on ne sait pas au juste, car les *Relations* ne le signalent qu'à partir de cette dernière année. Peut-être même avait-il suivi Champlain en 1633. Quoi qu'il en soit, Gand était chargé d'une fonction importante dans la colonie : celle de commissaire général de la compagnie des Cent-Associés, et l'autorité dont il se trouvait revêtu, lui permit de donner à ses œuvres la plus haute portée. Jamais il ne parut en abuser. Em-

ployé fidèle, désintéressé, dévoué à la religion et à ses ministres : tel était M. Gand. Nous pourrions même ajouter, sans exagération, qu'il a été l'un des fondateurs de la colonie, non pas sans doute au même degré que Champlain, dont les attributions étaient plus relevées, mais à des titres non moins vrais que ceux des pionniers de notre nationalité, comme Hébert, Couillard et Martin, auxquels revient de plus la gloire d'avoir doté leur pays d'une génération forte et vivace, et d'avoir inspiré à leurs enfants de saines traditions religieuses.

M. Gand n'avait pas de famille. Nous nous trompons, car il en avait une nombreuse, mais composée celle-là de petits Sauvages des deux sexes. Plusieurs lui durent la vie ; d'autres étaient envoyés dans des familles riches de France par son intervention et sa protection. C'est ainsi qu'en 1636 il adressait un de ces petits déshérités de la nature à M. des Noyers, secrétaire d'état, à Paris. Dans d'autres circonstances, il recueillait dans la maison de la compagnie où il avait sa chambre (rue Sainte-Anne) des Sauvages rendus au dernier échelon de la misère.

Sa charité et sa compassion pour les pauvres Sauvages étaient si grandes qu'elles excitaient à chaque instant l'admiration des missionnaires. Non content de leur ouvrir sa bourse et sa maison, il courait au devant d'eux pour les secourir, tantôt pansant leurs blessures, tantôt portant des remèdes dans leurs cabanes, et souvent en tenant sur les fonds baptismaux les enfants de ces infidèles.

Cette conduite digne d'un missionnaire fait souvent tomber sous la plume de l'écrivain des *Relations* des éloges comme ceux-ci : " M. Gand, homme tout à fait charitable..." (1) " M. Gand, n'a rien à soi..." (2) " M. Gand,

(1) " Relation," 1635, p. 11.

(2) " Relation," 1637, p. 21.

homme vraiment charitable...” (1) Que de traits ne pourrions-nous pas citer de son inépuisable charité vis-à-vis de ces barbares dont il voulait améliorer le sort ? C'était, à son avis, un moyen sûr d'opérer leur conversion, sans compter les profits matériels qui pourraient en résulter pour le pays. (2)

M. Gand donna les plus beaux exemples de piété et de dévotion. S'agissait-il de la célébration solennelle d'une fête religieuse, on le voyait toujours au premier rang. Ainsi se faisait-il un honneur de porter le dais aux processions du saint Sacrement. La *Relation* de 1639 fait le récit d'une grande cérémonie religieuse, à l'occasion de la naissance d'un Dauphin. M. Gand figurait en tête de la procession avec six Sauvages à sa suite, habillée à la façon française, dans des costumes tout chamarrés d'or sur tissus de soie, satin et velours. Madame de la Peltrie et M. de Montmagny formaient aussi partie du cortège.

M. Gand fut le bras droit des Jésuites dans l'œuvre d'évangélisation des Sauvages. Que de services ne leur rendit-il pas ! Citons-en quelques exemples tirés des écrits des supérieurs de l'ordre.

C'était en décembre 1635, quinze jours avant la mort de Champlain. Un Sauvage, mu d'un bon sentiment, rare chez les gens de son espèce, vint offrir aux Jésuites une petite fille pour la garder et la faire instruire. “ Cela nous réjouit fort, écrit le P. LeJeune, car jusques ici la difficulté d'avoir des filles a été fort grande. Or, pour me délivrer de l'importunité de ces barbares, je leur conseillai de la présenter à quelque capitaine français ; c'est ainsi qu'ils nomment tous ceux qui ont quelque autorité ; je lui insinuai M. Gand,

(1) “ *Relation*, ” 1639, p. 19.

(2) M. Gand figure le premier sur la longue liste des marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

lequel je supplia d'accepter cette enfant, et de faire quelque présent à ce Sauvage, l'assurant que nous satisferions à tout. Il n'y manqua pas : il se montra fort content, il témoigna de l'affection à ce barbare, lui fit présent d'une couverture et d'une bourrique de galette qu'on mit sur nos parties, la fit loger chez le sieur Hebut (1), et incontinent nous la fîmes habiller à la française, payant en outre sa pension ; il est vrai que M. Gand lui voulut donner une robe à ses propres coûts, tant il était joyeux de voir cette pauvre fille dans les voies de son salut, et encore de plusieurs autres." (2)

Dans une autre circonstance, M. Gand ne se montra pas moins bien disposé à venir au secours des Jésuites, souvent ahuris par le voisinage trop immédiat des Sauvages. Un soir du mois de mars 1637, une troupe de petits Sauvages, garçons et filles, chassés de leurs cabanes par la peur des Iroquois, fit soudainement irruption dans le couvent de Notre-Dame des-Anges. Dans leur alarme ils venaient demander l'hospitalité pour la nuit. " Nous leur dîmes, écrit le P. LeJeune, que nous recevrons les garçons, mais que les filles ne couchaient point en nos maisons ; ces pauvres petites Sauvagesses ne voulaient point sortir ; enfin nous nous avisâmes de prier M. Gand de les recevoir, ce qu'il fit fort volontiers, les faisant dormir auprès d'un bon feu. Ils firent de même quelques autres fois, et toujours nous prenions les garçons, et les filles se retiraient en la chambre de M. Gand."

Une des œuvres capitales de cet homme charitable, et peut-être la moins connue, est le don qu'il fit aux Jésuites

(1) Il s'agit de Guillaume Hubou, qui avait épousé Marie Holet, veuve de Louis Hébert.

(2) " Relation," 1636, pp. 54 et 55.

de ses terres de Sillery, pour permettre l'établissement de la mission chrétienne de Saint-Joseph, devenue plus tard si florissante. " M. Gand avait pris ce lieu pour soi, lisons-nous dans la *Relation*, mais il le consacra volontiers à un si bon dessein." (1)

Une aussi belle vie devait être couronnée par une mort prédestinée. Dieu l'appela à lui le lundi de la Pentecôte, 20 mai 1641. Le même jour on chanta les vêpres des morts en son honneur, et le lendemain, après l'office des morts et le service funèbre, son corps fut déposé solennellement dans le *sepulchre particulier*, à côté des restes mortels de son ami, le premier gouverneur de la Nouvelle-France. Dix-huit mois plus tard, le P. Raymbault, l'apôtre des Nipissiriniens, venait à son tour partager la couche funèbre de ces deux justes. La Providence a voulu que ce tombeau n'abritât que trois personnages, mais qu'ils étaient bien dignes de reposer ensemble dans la mort, après avoir vécu de la même vie d'apôtre, chacun dans sa sphère spéciale.

Avant de fermer le cercueil de François de Ré, écoutons l'éloge qu'en a laissé le P. Barthélemy Vimont : " Cet homme de bien secourait fortement les Sauvages qui se retirent à Saint-Joseph ; leurs conversions lui touchaient les yeux et gagnaient le cœur. Il est mort dans un sublime exercice de patience ; en un mot il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire en homme qui cherche Dieu avec vérité." (2)

Champlain et Gand étaient tous deux actionnaires dans la compagnie des Cent-Associés, mais pour une bien minime partie. Ils n'en retirèrent, comme bien d'autres, aucun profit particulier, donnant plus qu'ils ne reçurent jamais.

N.-E. DIONNE

(1) " *Relation*," 1638, p. 17.

(2) " *Relation*," 1641, p. 55.

Le moulin Baude. (VIII, XI, 909.) - Une distance de trois milles sépare le moulin Baude du village de Tadoussac. Ceux qui connaissent quelque peu l'histoire du pays ne manquent jamais de pousser une pointe jusqu'au moulin Baude pour y voir les marbres dont parlent tous les anciens écrivains.

Charlevoix raconte qu'en arrivant au moulin Baude, en 1720, il demanda à voir ce moulin, et qu'on lui montra quelques rochers d'où sortaient un ruisseau d'une eau claire. " C'est du moins, dit-il, de quoi bâtir un moulin à l'eau, mais il n'y a guère d'apparence qu'on en bâtit jamais." La prédiction du P. Charlevoix ne s'est pas accomplie. Sur ces rochers dénudés un moulin a été construit, mais son propriétaire ne paraît pas y avoir fait fortune, si l'on en juge par les chaussées en ruine et le misérable aspect de l'établissement. Un meunier fait tourner ses meules sur le mince filet d'eau qu'alimente le ruisseau le plus souvent tari du moulin Baude. Mais tel qu'il est ce moulin suffit pour moudre les quelques épis que produit ce sol aride et ingrat.

D'où vient le nom de moulin Baude donné à cet endroit désert, dès les commencements de l'établissement de la Nouvelle-France ? Champlain et tous les écrivains qui l'ont suivi parlent du moulin Baude, sans s'inquiéter d'en faire connaître l'histoire. Cet endroit était autrefois la rade de Tadoussac. " Pour que le mouillage soit bon, il faut que le moulin Baude soit en vue, écrivait le fondateur de la colonie. C'est un saut d'eau venant des montagnes et au travers jetez l'ancre."

D'après la tradition des habitants du pays, la rive gauche du ruisseau qui coule au moulin Baude se terminait autrefois par une longue pointe de terre qui s'avancait dans le fleuve et formait comme une baie naturelle. Deux rochers isolés formaient l'extrémité de cette presqu'île, et ils avaient

été appelés par les marins le *bonhomme et la bonne femme Baude*. Nous donnons la légende pour ce qu'elle vaut.

Le vent et la mer ont-ils rongé cette langue de terre ? Est-elle disparue dans quelque cataclysme ? Mystère. C'est l'opinion de plusieurs géologues que la physionomie de toute cette côte a été changée dans les violentes secousses du fameux tremblement de terre de 1663. L'historien Parkman raconte que des pêcheurs, qui descendaient le fleuve en chaloupe, se virent subitement arrêtés près de Tadoussac, par une haute montagne couverte d'arbres qui fut précipitée dans les eaux à quelques verges d'eux.

Quoiqu'il en soit, le moulin Baude renommé jadis comme bon mouillage n'offre plus aucun abri aux marins.

Ce qui a contribué surtout à faire connaître le moulin Baude, c'est que tous les anciens écrivains ont rapporté que les rochers qui l'environnent étaient composés de marbre. Il n'en fallait pas plus pour exciter la convoitise des spéculateurs. Malheureusement, il s'est trouvé après examen, que les quelques veines blanches que l'on voit courir aux flancs des mornes, n'étaient pas de nature à permettre une exploitation payante. Ce marbre qui s'effrite facilement à l'air ne pouvait tout au plus être employé que dans quelques travaux d'ornementation. (J.-Edmond Roy, *Voyage au pays de Tadoussac*).

Le monument de Wolfe dans l'abbaye de Westminster. (VI, X, 750.)—Le corps de Wolfe fut inhumé sous les dalles de la chapelle de sa famille dans la vieille église de Greenwich le 17 novembre 1759. Quatre jours après, la Chambre des Communes décidait l'érection d'un monument au héros dans l'abbaye de Westminster.

La résolution adoptée par la Chambre des Communes en cette occasion a été conservée.

“The Honorable House of Commons resolved that an humble address be presented to His Majesty, and most humbly demand that he will be graciously pleased to give direction that a monument be erected in the Collegiate Church of St. Peter's Westminster, to the memory of the ever lamented late Commander in Chief of His Majesty's land forces on an expedition to Quebec, Major-General James Wolfe, who surmounted by ability and valor all obstacles of art and nature, was slain in the moment of victory at the head of his conquering troops in the arduous and decisive battle against the French army near Quebec, fighting for their capital of Canada, in the year 1759 and to assist His Majesty, the House will make good the expense of erecting the said monument.”

(L'honorable Chambre des Communes a résolu qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, et très humblement demande qu'il lui plaise de donner ordre qu'un monument soit érigé dans l'église collégiale de Saint-Pierre, Westminster, à la mémoire du toujours regretté commandant en chef des forces de terre de Sa Majesté dans une expédition à Québec, le major-général James Wolfe, qui, surmontant tous les obstacles de l'art et de la nature, fut tué au moment où il tenait la victoire à la tête de ses troupes victorieuses dans la bataille ardue et décisive contre l'armée française près de Québec, défendant la capitale du Canada, en l'année 1759, et pour aider à Sa Majesté cette Chambre paiera les dépenses de l'érection du dit monument.)

Le roi nomma un comité chargé de s'occuper de l'érection du monument. C'est le duc de Devonshire qui fut élu président de ce comité.

Le dessin de Wilton fut accepté, mais ce ne fut qu'en 1772 que le monument fut terminé. Il fut dévoilé le 4 octobre 1773.

Il est principalement composé de marbre blanc, et consiste en un socle élevé et un sarcophage sur lequel, dans un lit de camp, à la porte d'une tente, repose le héros mourant, supporté par un grenadier qui indique de sa main droite la Victoire descendant avec une branche de palmier et une couronne de laurier. A l'arrière plan, on voit un sergent et la branche d'un chêne sur laquelle sont fixés des tomakawks, des scalpes, etc. Les vêtements et les armes du général sont sur le sol. Deux lions couchant sont gravés sur le socle, sur les flancs duquel on voit les armes de la famille, une tête de loup. Le socle bombé est orné d'une scène remarquable : les troupes anglaises gravissant les hauteurs d'Abraham. Une grande tablette ovale au milieu du sarcophage contient l'inscription suivante :

“ To the memory of
James Wolfe,
Major-General, and Commander-in-chief
Of the British Land Forces,
On an Expedition against Quebec,
Who after surmounting by ability and valour
All obstacles of art and nature
Was slain in the moment of victory
On the XIIIth September. MDCCLIX,
The King of Great Britain
Dedicates this Monument.”

(A la mémoire de James Wolfe, major-général et commandant en chef des forces de terre britanniques, dans une expédition contre Québec, qui après avoir surmonté par son habileté et sa valeur tous les obstacles de l'art et de la nature, fut frappé au moment où il tenait la victoire, le 13 septembre MDCCLIX, le roi de la Grande-Bretagne élève ce monument.)

QUESTIONS

914—Quel est ce prince, fils naturel de Louis XV, que la Révolution française jeta sur nos rives et qui mourut obscurément dans une de nos paroisses du bas Saint-Laurent ?
R10

915 —Plusieurs concessions des paroisses environnantes de Lévis portent le nom de “ Jean Guérin.” Ce nom rappelle-t-il l'héroïque compagnon du Père Mesnard ? R. P.

916—Le 8 octobre 1665, le capitaine Isaac Berthier fait abjuration d'hérésie à Québec. Au printemps de l'année suivante, on voit le nom d'un capitaine Alexandre Berthier dans les registres de Québec. Il y avait donc deux capitaines Berthier dans le régiment de Carignan ? XXX

917—Dans son ouvrage sur le général Wolfe, James Grant, racontant la prise de Québec, prétend que Montcalm mourant aurait dit : “ Je meurs en combattant les troupes les plus braves du monde mais à la tête des plus grands poltrons qui aient jamais porté les armes.” Où Grant a-t-il puisé ce propos éhonté ?
J. H. L.

918—On me dit que le véritable nom de M. l'abbé Antoine Villade, décédé curé de Ste-Marie de la Beauce le 2 juillet 1839, était Villain. Pourquoi changea-t-il son nom ?
STE-MARIE

919—J'ai été surpris d'apprendre, hier, en causant avec un vieillard, qu'en 1837-38, le fils du duc de Wellington était venu à Marieville avec un corps de troupes. Il paraîtrait qu'il est resté dans une vieille école en bois (où se trouve aujourd'hui le collège). Peut-on me dire ce qui en est ?
L. C. B.

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, (midi). Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a. m.

SOUS LES PINS

PAR

ADOLPHE POISSON

ILLUSTRATIONS PAR HENRI JULIEN

Prix : \$1.00

S'adresser à l'auteur à Arthabaskaville.

VIENT DE PARAÎTRE :

FRONTENAC

ET

SES AMIS

PAR

M. ERNEST MYRAND

Etude historique—200 pages grand in-8—illustrée de deux magnifiques photogravures des portraits de madame la comtesse de Frontenac et de madame de Montmort—armes des familles de Frontenac et de Montmort—sceau de Frontenac—autographe de la comtesse, sa femme, etc.

Prix : 75 centins

S'adresser à l'auteur : 14, rue Couroy, Québec.